

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 213

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

PRU Saint-Mauront : participation départementale à la réalisation de 29 logements à
Marseille par 13 Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 117 du 23 octobre 2009, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Saint-Mauront à Marseille, ainsi que la convention pluriannuelle de financement passée avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine.

Ladite convention a fait l'objet de deux avenants locaux sans incidence financière pour le Département, dont seul le premier a nécessité d'être approuvé par délibération de la Commission Permanente N° 16 du 30 mars 2012.

Par délibération n° 126 du 3 juin 2013, la Commission permanente a prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 la durée de validité de la convention financière passée avec le GIP.

Par délibération n° 112 du 29 mai 2015, la Commission permanente a approuvé l'avenant national n° 3 de clôture à la convention pluriannuelle.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Dans le cadre de la convention ANRU Saint-Mauront, le GIP Marseille Rénovation Urbaine soumet à notre décision de financement, une demande de subvention concernant l'acquisition en VEFA de 29 logements « Auphan Charpentier » rue des Industriels à Marseille, répartie comme suit :

- 198 515 € sur une base ANRU de 3 209 493 € pour le financement de 20 logements PLAI, le coût prévisionnel ayant été revu à la baisse et s'élevant désormais à 3 182 121 €, la subvention départementale est proratisée à la baisse et sera de 196 822 €,
- 91 420 € sur une base ANRU de 1 450 223 € pour le financement de 9 logements PLUS-CD, le coût prévisionnel ayant été revu à la baisse et s'élevant désormais à 1 421 671 €, la subvention départementale est proratisée à la baisse et sera de 89 620 €.

Les caractéristiques financières et techniques de cette opération sont détaillées en annexe I et II.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020		ANRU Saint-Mauront	204-72-204182	2010-16020D	286 442 €
<i>Total à engager</i>					286 442 €

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » d'une subvention globale de 286 442 € sur une nouvelle dépense subventionnable globale de 4 603 792 €, destinée à la construction de 29 logements à Marseille 3^{ème} par l'OPH 13 Habitat dans le cadre de la convention ANRU Saint-Mauront.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-16020D dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL